



La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

A Louvain-la-Neuve - 120 crédits - 2 années - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences de l'éducation et Enseignement**

Organisé par: **Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)**

Sigle du programme: **ECOL2M4**

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	4
Programme	4
Programme détaillé par matière	4
Prérequis entre cours	7
Cours et acquis d'apprentissage du programme	7
Informations diverses	8
Conditions d'accès	8
Evaluation au cours de la formation	9

ECOL2M4 - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le master en enseignement (section 4) est le titre pédagogique nécessaire pour avoir accès à la profession d'enseignant du secondaire supérieur. Il s'acquiert au terme d'une formation de 120 crédits. Cette formation est une formation de deuxième cycle obtenue après un diplôme de bachelier donnant accès à ce master en enseignement (section 4). L'orientation disciplinaire de ce master en enseignement (section 4) détermine les matières que l'on peut enseigner dans l'enseignement secondaire supérieur.

L'objectif de la formation du master en enseignement (section 4) est de dispenser à l'étudiant une formation initiale qui lui permette d'acquérir le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement.

NB février 2025 : L'inscription à cette formation sera ouverte prochainement.

Votre profil

Vous:

- souhaitez enseigner votre discipline dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire supérieur;
- répondez aux conditions d'admission à ce programme

Votre futur job

Enseignant.e dans l'enseignement secondaire supérieur

Votre programme

Le programme repose sur :

- une pédagogie qui alterne cours magistraux, séminaires en petits groupes, conférences et stages de pratique professionnelle ;
- une approche-programme alliant étroitement et de façon complémentaire pratique et théorie ;
- une large place accordée aux stages dans l'enseignement secondaire supérieur avec un accompagnement des pratiques professionnelles tout au long de la formation
- une responsabilisation de l'étudiant.e dans l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être en lien avec la profession d'enseignant.e.

ECOL2M4 - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Avec ses partenaires des hautes écoles associés à ce programme, l'intention de l'UCLouvain est de former des professionnels de l'enseignement à la fois instruits, créatifs, autonomes, prêts à travailler en équipe et engagés dans un projet démocratique pour l'École et pour la Société.

L'enseignant est appelé à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le Code de l'Enseignement du 3 mai 2019 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

La formation initiale de l'enseignant s'appuie sur la maîtrise d'acquis préalables que l'étudiant.e aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de son master :

- les savoirs de la (des) discipline(s) à enseigner ;
- une communication claire et correcte dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit ;
- un rapport critique et autonome avec les savoirs de référence (scientifiques et culturels) ;
- des capacités relationnelles liées au profil du métier ;
- une culture générale riche et une ouverture à la diversité des cultures qui permettent d'éveiller les futurs élèves au monde et à ses transformations ;
- le souci de participer au rôle de démocratisation de l'école.

Au terme du master en enseignement (section 4), le diplômé aura acquis et aura démontré la maîtrise des connaissances et compétences reprises ci-dessous. Ces dernières sont définies en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 sur la formation initiale des enseignant.e.s.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1 Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- 1.1. Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;
- 1.2. Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;
- 1.3. Analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
 - 1.3.1. S'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
 - 1.3.2. faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection.
- 1.4. Maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel ;

2 Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- 2.1. S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;
- 2.2. Identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ;
- 2.3. Contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience.

3. Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- 3.1. Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
- 3.2. Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
- 3.3. Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
- 3.4. Prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;
- 3.5. Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
 - 3.5.1. La conception et la mise en Œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;
 - 3.5.12. La conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;

3.5.3. La construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;

3.5.4. La conception et la mise en Œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;

3.5.5. La mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;

3.6. Maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;

3.7. Prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;

3.8. Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;

3.9. Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante.

4. Les compétences du praticien réflexif. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

4.1. Lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;

4.2. Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en Œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;

4.3. Construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation diplômante « master en enseignement (section 4) » est organisée en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 relatif à la formation initiale des enseignants.e.s. en Fédération Wallonie-Bruxelles et au décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

Le programme du master en enseignement (section 4), totalisant 120 crédits, est organisé en codiplomation entre l'Université et des Hautes Ecoles. 80 crédits sont pris en charge par l'Université et 40 crédits par les Hautes Écoles. Il s'organise autour des plusieurs catégories de formation :

- disciplinaire
- didactique et pédagogique
- sciences humaines et sociales
- stages
- recherche et intégration

ECOL2M4 Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- ⊙ Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

En vertu de l'article 34 du décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 22 décembre 2021, définissant la formation initiale des enseignants, un examen liminaire de maîtrise de la langue française devra être présenté par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen obligatoire est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite

de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie.

Bloc
annuel
1 2

o Didactique et pédagogie (25 crédits)

o LEISS2107	Ecole et diversités [C]		EB [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits]		X
o LAGES2301	Didactique des sciences économiques [C]		EB [q1] [45h+15h] [8 Crédits]		X
o LAGES2302	Analyse socio-didactique des dispositifs d'enseignement [C]		EB [q2] [15h] [2 Crédits]		X
o LAGES2400	Enseigner et apprendre les sciences humaines et sociales du tronc commun [C]		EB [q1] [37.5h] [5 Crédits]		X

o Un cours parmi: (5 crédits)

⊗ LEISS2102	Pédagogie générale [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		EB [q1] [37.5h] [5 Crédits]		X
⊗ MEISS2103	Pédagogie générale [C] Cours dispensé à Mons en horaire décalé		EB [q1] [30h] [5 Crédits]		X

o Sciences humaines et sociales (15 crédits)

o Un cours parmi :

⊗ LEISS2201	Psychologie du développement et des apprentissages [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		EB [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits]		X
⊗ LEISS2202	Psychologie du développement et des apprentissages [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		EB [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits]		X

o Un cours parmi :

⊗ LEISS2203	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		EB [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits]		X
⊗ LEISS2204	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		EB [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits]		X

o Un cours parmi :

⊗ LEISS2205	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		EB [q2] [22.5h] [2 Crédits]		X
⊗ LEISS2206	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		EB [q2] [22.5h] [2 Crédits]		X

o Un cours parmi: (5 crédits)

⊗ LEISS2104	Communication en contexte scolaire [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		EB [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits]		X
⊗ MEISS2106	Communication en contexte scolaire [C] Cours dispensé à Mons en horaire décalé		EB [q1] [15h+15h] [5 Crédits]		X

o Stages (20 crédits)

o LAGES2401	Stage d'observation en sciences humaines et sociales du tronc commun (20 heures) et séminaire d'accompagnement [C]		EB [q1] [15h] [5 Crédits]		X
o LAGES2500	Stage long (85 heures) et séminaire d'accompagnement des stages [C]		EB [q1] [60h] [15 Crédits]		X

o Formation disciplinaire (40 crédits)

L'étudiant.e choisit 6 cours en bloc 1 et 2 cours en bloc 2 parmi:

o LECON2033	Econométrie appliquée : microéconométrie		EB [q1] [30h+12h] [5 Crédits]		X X
o LECON2310	The origins of growth and development	Fabio Mariani	EB [q2] [30h] [5 Crédits]		X X
o LECON2340	Economie et société	Isabelle Ferreras	EB [q1] [30h] [5 Crédits]		X X
o LECON2351	Economie sociale	Marthe Nyssens	EB [q1] [30h] [5 Crédits]		X X
o LECON2823	Global macro-financial linkages Course taught at UCLouvain / Course description available on UNamur ECONM823 / https://directory.unamur.be/teaching/courses/ECONM823		EB [q2] [30h] [5 Crédits]		X X

				Bloc annuel	
				1	2
○ LECON2828	Structural change, inequality, and development <i>Course taught at UCLouvain / Course description available on UNamur ECONM828 / https://directory.unamur.be/teaching/courses/ECONM828</i>		EN [q2] [30h] [5 Crédits]	x	x
○ LECSO2320	Innovation sociale, politiques publiques et transitions	Florence Degavre	FR [q1] [30h] [5 Crédits]	x	x
○ LESPO2104	Séminaire de gestion des questions environnementales		FR [q2] [30h] [5 Crédits]	x	x

o Recherche et intégration (20 crédits)

○ LAGES2303	Séminaire d'accompagnement du mémoire [C]		FR [q1+q2] [15h+45h] [3 Crédits]		x
○ LAGES2501	Mémoire [C]		FR [] [] [15 Crédits]		x
○ LEISS2902	Initiation à la recherche en éducation [C] <i>Cours dispensé à LLN en horaire de jour</i>		FR [q1] [15h] [2 Crédits]		x

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Il n'y a pas de prérequis entre cours pour ce programme, c'est-à-dire d'activité (unité d'enseignement - UE) du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à une autre UE.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

ECOL2M4 - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters en enseignement sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (ci-après « décret Paysage ») et le décret du 7 février 2019 définissant la formation des enseignants (ci-après « décret FIE »).

Les conditions d'accès doivent être remplies au moment de l'inscription à l'université, conformément à l'article 95, §1er du décret Paysage.

SOMMAIRE

- > [Conditions d'accès générales](#)
- > [Conditions d'accès spécifiques](#)
- > [Bacheliers universitaires](#)
- > [Bacheliers non universitaires](#)
- > [Diplômés du 2° cycle universitaire](#)
- > [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- > [Procédures d'admission et d'inscription](#)

Bacheliers universitaires

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Bacheliers universitaires de l'UCLouvain			
Autres bacheliers de la Communauté française de Belgique (bacheliers de la Communauté germanophone de Belgique et de l'Ecole royale militaire inclus)			
Bacheliers de la Communauté flamande de Belgique			
Bacheliers étrangers			

Bacheliers non universitaires

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			
Masters			

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [Valorisation des acquis de l'expérience](#).

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

NB février 2025 : L'inscription à cette formation sera ouverte prochainement.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».